

La construction d'une église au coeur d'un parc naturel sème la zizanie en Ardèche

ENQUÊTE - A Saint-Pierre-de-Colombier, les habitants se mobilisent contre le projet à 18 millions d'euros de la congrégation de la Famille Missionnaire de Notre-Dame.

Par **Matt Finance**

Publié il y a 10 heures



La statue de Notre-Dame-des-Neiges surplombe Saint-Pierre-de-Colombier. *Stop Basilique*

Les pelleteuses sont déjà passées à l'action, les bétonnières aussi. Et ces dernières semaines, les fondations du centre d'accueil des pèlerins sont apparues au milieu de la vallée ardéchoise. Depuis l'été 2019, la construction d'une église capable d'accueillir 3500 personnes divise la petite commune de Saint-Pierre-de-Colombier,

à quelques kilomètres au nord d'Aubenas. Entre la congrégation religieuse de la Famille Missionnaire de Notre-Dame (FMND) et une partie des habitants, la confrontation semble déséquilibrée. Avec du recul, cette affaire concerne plus d'acteurs qu'il n'y paraît, du diocèse à la ministre de la Transition écologique.

Un édifice hors norme

Du haut de ses 411 habitants, Saint-Pierre-de-Colombier accueille une congrégation religieuse qui regroupe 30 à 40 fidèles. La commune, traversée par une rivière nommée la Bourges, est située dans une vallée surplombée par la statue de Notre-Dame-des-Neiges. Par la présence de l'idole, le site est considéré comme un lieu de pèlerinage pour la congrégation aux envies d'expansion depuis plusieurs années. Un rêve devenu réalité puisque la mairie délivre un permis de construire en décembre 2019 autorisant la réalisation d'un site accueillant l'église du Cœur Immaculé de Marie.

“

Ce projet fait travailler des entreprises et apporte des touristes et pèlerins. Ils vont faire fonctionner l'économie locale et ils profiteront aussi aux sites touristiques du territoire

Gérard Fargier, maire de Saint-Pierre-de-Colombier

La structure dispose d'annexes tels qu'un bâtiment d'accueil avec garage, une aire de dépose pèlerins ainsi qu'une passerelle piétonne passant par-dessus la Bourges. L'église peut accueillir 3500 pèlerins et supporte deux clochers de 50 mètres surplombant cette nouvelle propriété de 7000m². Pour la congrégation, ce projet a pour vocation de développer le tourisme religieux du site. Les installations de culte, jugées aujourd'hui peu suffisantes, justifient cet investissement de dons privés de 18 millions d'euros d'après la congrégation.



Le projet de la congrégation comprend une église pouvant accueillir 3500 pèlerins, un bâtiment d'accueil, une aire de bus ainsi qu'une passerelle traversant la Bourges, le tout au milieu du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. *Capture d'écran FMND*

Contactés, les représentants de la Famille Missionnaire de Notre-Dame n'ont pas souhaité répondre à nos questions. À la différence du maire Gérard Fargier, grand promoteur du projet. *«Les avantages sont surtout économiques. Ce projet fait travailler des entreprises et apporte des touristes et pèlerins, explique-t-il. Ils vont faire fonctionner l'économie locale et ils profiteront aussi aux sites touristiques du territoire.»*

Ces arguments sont fortement contestés par les membres du collectif Les Ami.es de la Bourges comme Sylvain Herenguel, opposant au projet. *«Cette construction n'apportera quasiment aucune retombée économique. Tout simplement parce que le fonctionnement de la communauté religieuse est de vivre en autarcie. À part acheter leur pain, c'est très peu pour les gens qui vivent à Saint-Pierre-de-Colombier»*, explique-t-il.

Une déclaration qui minimise l'impact environnemental

Deux à trois fois dans l'année, les pèlerinages attirent environ 3500 pèlerins durant quelques jours. *«La plupart d'entre eux arrivent et repartent le jour même, peu restent dormir sur place et s'ils le font, ce sera dans les bâtiments d'accueil en*

construction ,raconte Sylvain Herenguel. Leur présence ne permet en rien d'enrichir la commune et les dons qu'ils donneront ne sont pas sujets à des taxes de séjour pour les nuitées.»

Et si les retombées économiques sont floues, la dimension écologique se révèle être la cause majeure de contestation. Plus de deux hectares bétonnés, une construction au plus proche de la Bourges et une modification flagrante du paysage, les opposants pointent avant tout du doigt une atteinte à la biodiversité du site.

“

Durant toute la procédure, le parc n'a pas été consulté, il aurait dû l'être. On a découvert le projet (...) plusieurs mois après la publication du permis de construire

Lorraine Chenot, présidente du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Le terrain fait d'ailleurs partie d'un Parc naturel régional, plus précisément celui des Monts d'Ardèche. Les Parcs naturels régionaux ont pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. Les élus ayant signé la charte de ces parcs s'engagent à intégrer les enjeux de biodiversité à leurs projets de territoire. Ces parcs sont définis par décret et sont évidemment reconnus par l'État, ce qui n'a pas empêché le projet de s'établir sans eux.

«Durant toute la procédure, le parc n'a pas été consulté, il aurait dû l'être. On a découvert le projet suite à des interrogations d'habitants en début 2019, soit plusieurs mois après la publication du permis de construire fin 2018», raconte Lorraine Chenot, présidente du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Le permis de construire, pour lequel le Parc naturel régional n'a pas été consulté comme le prévoit la charte, est entaché d'une faille administrative ainsi que d'un déni de risque environnemental estiment ses opposants.

Comme prévu, la Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), l'autorité environnementale compétente et représentante de l'État, a réalisé une notice environnementale. Les résultats signalent alors un risque pour trois espèces sensibles d'amphibiens.

4.6 Amphibiens

Au niveau de la zone d'étude, trois espèces d'amphibiens sont présentes : la **Salamandre tachetée** (*Salamandra salamandra*), le **Crapaud épineux** (*Bufo bufo spinosus*) et la **Grenouille rieuse** (*Pelophylax ridibundus*).

Le Crapaud épineux et la Grenouille rieuse se reproduisent dans la Bourges ou les vasques en périphérie, tandis que la Salamandre tachetée préfère les petits affluents moins pourvus en prédateurs (poissons).

Le **Sonneur à ventre jaune** (*Bombina variegata*) n'est pas présent au niveau de la zone d'étude. Le site de reproduction le plus proche trouvé en 1994, se trouve à 700 mètres en amont.

La Bourges constitue un corridor biologique majeur pour ces espèces avec un enjeu **fort** de conservation.

HYSOPE Environnement - Frédéric PLANA – Quartier Gramaize – 07230 Payzac – SIRET 524 149 929 00027
fplana@hysope-env.fr - tél : 04 75 93 32 65 - mob : 06 40 16 80 97 – www.hysope-env.fr

Projets de constructions portés par La Famille Missionnaire de Notre Dame- Saint Pierre de Colombier (07) 8

AMPHIBIENS PROTEGES PRESENTS DANS LA ZONE D'ETUDE OU AUXALENTOURS							
Nom français	Nom scientifique	Protection ¹	Directive « Habitats » ² Annexe II	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Bilan sur la présence / absence de l'espèce	Enjeu de conservation local
Crapaud épineux	<i>Bufo bufo spinosus</i>	Art 3	/	LC	LC	Présent dans les milieux terrestres et aquatiques.	Faible
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Art 3	/	LC	NA	Présente au niveau des lits mineurs et majeurs de la Bourges. Espèce considérée comme exotique.	Nul
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Art 3	/	LC	LC	Présente en périphérie immédiate du site. Transit ou zones de repos très probables au niveau de la zone d'étude (rive gauche)	Moderé
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	Art 2	II	VU	VU	Présent en amont de la zone projet. Espèce vulnérable localement	Très fort

1 : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
2 : La Directive 92/43/CEE concerne la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces animales et végétales ; plus généralement appelée directive Habitats
Liste rouge nationale (2015) et Liste rouge régionale (2015) : LC : préoccupation mineure ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi-menacé ; EN : En danger ; RE : Disparu ; NA : Non applicable

Dans cet extrait de la note environnementale, la situation des amphibiens est jugée préoccupante. *Capture d'écran*

La FMND a rempli de son côté un formulaire pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental. Il s'agit d'une enquête plus approfondie que la notice environnementale. En fonction de ce formulaire et des résultats de cette notice, l'étude d'impact peut être commandée ou non. Mais le formulaire a été mal rempli par la FMND: il ne précise pas que le projet est réalisé sur un site protégé.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée			
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire de bus sera implantée sur un terrain situé dans une ZNIEFF de type 1 n° 07000041 "ruisseau de Libones, cours inférieur de la rivière la Bourges"
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Encadré en rouge, le critère essentiel qualifiant le site comme présent dans un parc naturel régional est coché négativement. *Capture d'écran*

«Il y a eu des erreurs dans le formulaire rempli par la congrégation puisqu'elle n'avait pas signalé que le projet était dans un parc, explique Lorraine Chenot. Mais d'après les avocats, ça ne peut pas donner lieu à une attaque pour pratique frauduleuse parce que c'est un «point marginal» d'après eux. La DREAL, qui savait que ce projet se situait dans le parc et malgré la notice environnementale, a tout de même validé le projet sans étude d'impact.»

Pour Caroline Muller, la directrice du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, il y a une incohérence dans la gestion de l'État. «D'un côté il y a un label parc qui est délivré, qui est exigeant et qui est suivi par les services de la DREAL et c'est très bien, souligne-t-elle. Mais d'un autre côté, les parcs naturels régionaux ne sont pas consultés par l'autorité environnementale qui délivre les distances d'études d'impact.»

Résultat, entre la déclaration faussée et la notice environnementale alarmante, la construction de ce projet ne donne aucune garantie sur la sauvegarde de la biodiversité environnante, estiment ses détracteurs. Une anomalie qui interpelle à la fois les riverains de Saint-Pierre-de-Colombier et le Parc Naturel régional, qui ne comprennent pas l'utilité du projet mais en mesurent les dégâts.

Lorraine Chenot reproche à l'État de mettre en place un *«projet qui conduit à artificialiser au moins deux hectares et permet un pèlerinage de seulement deux jours par an accueillant un peu plus de 3500 pèlerins»*. *«Église, gymnase ou salle de spectacle, c'est le même problème, commente la présidente du Parc naturel. On est dans une époque où il faut réduire l'impact carbone et lutter contre le dérèglement climatique.»*

Au collectif Les Ami.es de la Bourges, les opposants au projet sont arrivés à la même conclusion. D'après Sylvain Herenguel, *«la communauté de commune est en train de mettre en place des PLU intercommunales qui vont réduire drastiquement les zones constructibles de 80% environ»*. Le projet semble en totale contradiction avec la politique établie de préservation des terres agricoles et de protection.

Plus grave encore selon Sylvain Herenguel, les habitants ont été mis à l'écart de l'ensemble du processus et des décisions prises. Ce *«manque de démocratie»*, est manifeste, selon lui puisqu'il n'y a eu ni consultation, ni information des citoyens. *«Le permis de construire n'a même pas eu le temps d'être contesté parce qu'il était publié dans un petit coin d'un pré, juste avant les fêtes de fin d'année»*, raconte cet habitant de Saint-Pierre-de-Colombier. Même constat au Parc régional. *«Nos avocats nous ont confirmé que c'était trop tard pour faire un recours contre le permis de construire puisqu'il était accordé depuis décembre 2018. Juridiquement, ce projet est intouchable»*, déplore Lorraine Chenot.

«Des crapauds, pas des curés»

Pour la direction du parc, la charte a été tout simplement ignorée par le maire. *«Nous voulons que la consultation des parcs régionaux soit automatique pour ce type de projet, expose Lorraine Chenot. C'est pourquoi, qu'avec Michaël Weber, le président*

de la Fédération des parcs, nous avons saisi la ministre de la Transition écologique, Élisabeth Borne.»

La mobilisation des citoyens de Saint-Pierre-de-Colombier n'a pas été vaine et s'est même trouvée de nouveaux sympathisants. Le Parc naturel régional, au travers d'une délibération des élus du parc, s'est prononcé le 28 janvier contre le projet d'aménagement de la vallée de la Bourges. *«Localement ce projet crée des tensions, justifie Lorraine Chenot. Il avait plus de chances d'être accepté s'il avait été débattu en amont.»*

Certains fidèles condamnent cette convergence de soutiens contre le projet sur les réseaux sociaux et sur le terrain. Depuis plusieurs années, la congrégation fait l'objet de vives critiques. Dans les manifestations, les pancartes dénoncent la bétonisation de la vallée, la *«cathostrophe»*. En septembre, une jeune fille exhortait à la mobilisation avec son carton *«Des crapauds, pas des curés»*. Des dérapages antichrétiens? Pas selon Sylvain Herenguel qui reconnaît que la mobilisation est *«délicate»*. *«On est contre cette urbanisation sauvage, mais il s'agit d'une communauté religieuse. La FMND reste une communauté traditionaliste et essaie de discréditer le mouvement en nous montrant comme antireligieux, témoigne ce membre du collectif Les Ami.es de la Bourges. En réalité, on est un mouvement complètement laïque, certains sont croyants et on est assez à l'aise avec ça.»*

Les réserves du diocèse et de l'évêque

Le 14 décembre, lors d'une marche silencieuse organisée par les opposants au projet, le père Hugues de l'abbaye de Notre-Dame-des-Neiges s'est affiché auprès des manifestants. *«Un gros engagement pour lui»*, estime Sylvain Herenguel. De son côté, l'évêque d'Ardèche Jean-Louis Balsa met en garde les uns et les autres contre *«toute forme de violence, d'où qu'elle vienne»*. Contactés par *Le Figaro*, ses proches expliquent que l'évêque *«n'a pas donné son accord»* à la construction du nouvel ensemble.

Alors que tous les recours légaux semblent épuisés, les opposants au projet comptent sur leurs appels auprès de l'État ainsi que la campagne des municipales pour faire fléchir les autorités et réviser les travaux. *«La ministre a été interpellée, l'opinion*

publique fera peut-être le reste», espère la présidente du Parc naturel Lorraine Chenot.